



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 13 juillet 2021**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-07-248

**SUJET :** OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

2021-07-249

**SUJET :** DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021 ET ADOPTION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2021, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux.

2021-07-250

**SUJET :** DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-07)



## VILLE DE PINCOURT

No de résolution  
ou annotation

2021-07-251

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
JUN 2021

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2021-07-252

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ENTAMER UNE  
PROCÉDURE D'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE DES  
LOTS DE LA ZONE C1-24 (CENTRE SPORTIF)

Considérant qu'il est la volonté du conseil de procéder à la vente des lots de la zone C1-24 (Centre sportif);

Considérant la recommandation formulée lors de la CITPAT du 25 mai 2021, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la direction générale afin de préparer les documents nécessaires pour procéder à la vente des lots numéros 5 381 050, 5 647 742 et 5 647 744 de la Zone C1-24.

D'autoriser la direction générale à mandater tout professionnel afin de l'épauler dans la réalisation de ce mandat.

D'autoriser la direction générale à soumettre l'appel de proposition lorsque ce dernier aura été complété.

2021-07-253

SUJET : ADOPTION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DES CADRES DE LA VILLE  
DE PINCOURT

Considérant qu'un exercice d'évaluation du maintien de l'équité salariale pour les employés-cadres a été effectué conformément à la Loi sur L'Équité salariale chapitre E-12.001 ;

Considérant que le maintien de l'équité salariale doit être effectué tous les cinq ans ;

Considérant que le dernier exercice de maintien de l'équité salariale a pris fin le 17 décembre 2020 ;

Considérant que l'exercice avait pour but de s'assurer que les personnes au sein de l'organisation occupant un emploi à prédominance féminine reçoivent une rémunération égale à celle obtenue par les personnes qui occupent un emploi à prédominance masculine équivalent ;

Considérant qu'il a été constaté qu'il existait des écarts salariaux qui devaient être corrigés dans ce même groupe d'employés-cadres ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que deux catégories d'emploi sont visées par la correction, soient les emplois de chef de division du Service des ressources humaines et rémunération et directrice du Service des communications et relations avec les citoyens ;

Considérant que pour ces deux catégories d'emploi, des modifications aux échelles salariales doivent être apportées, et ce, rétroactivement au 4 juillet 2019 jusqu'au 19 janvier 2021, pour le poste de chef de division du Service des ressources humaines et rémunération et au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour le poste de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens ;

Considérant que les modifications sont les suivantes :

- Chef de division – Service des ressources humaines et rémunération : 2,86 \$ de l'heure ;
- Directrice – Service des communications et relation avec les citoyens : 1,32 \$ de l'heure.

Considérant que, pour l'avenir, ces majorations feront partie de la rémunération et les employés bénéficieront des autres augmentations de salaire prévues à la convention collective des cadres ;

Considérant que les ajustements salariaux n'ont pas été versés dans les délais prévus et que des intérêts au taux légal de 5 % seront appliqués à compter du 17 mars 2021 jusqu'à la date du versement, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal de la Ville de Pincourt autorise la révision salariale, rétroactivement du 4 juillet 2019 jusqu'au 19 janvier 2021, pour le poste de chef de division du Service des ressources humaines et rémunération pour la somme de 2,86 \$ de l'heure et au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour le poste de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens rétroactivement pour la somme de 1,32 \$ de l'heure.

Que le conseil municipal accepte que les majorations fassent désormais partie de la rémunération et que les employés bénéficient des autres augmentations de salaire prévues à la convention collective des cadres.

Que la somme requise pour payer la rétroactivité et les intérêts courus concernant la période mentionnée ci-dessus, aux titulaires des postes identifiés plus hauts, soit disponible aux postes budgétaires affectés à la rémunération des employés.

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à effectuer la rétroaction entre les parties.

2021-07-254

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA AU CONTRAT DE MONSIEUR FRANCIS HAMEL

Considérant que monsieur Francis Hamel doit cumuler le poste de directeur des loisirs et celui de chef de division animation et développement social ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer l'addenda au contrat de monsieur Francis Hamel.

2021-07-255

SUJET : EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL LAFLEUR À TITRE D'INGÉNIEUR, CHARGÉ DE PROJETS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant les diverses étapes d'évaluation commandées par la direction générale ;

Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Jean-Michel Lafleur à titre de chargé de projets au Service des travaux publics et infrastructures.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec monsieur Lafleur.

2021-07-256

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-07-257

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUILLET 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.**

- i. « **MDA Architectes** » : la somme de 17 784,44 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 13 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 31 mai 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste 22.300.20.035.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### B) Paiement à effectuer pour le projet de soutien technique pour travaux d'automatisation

- i. « *WSP Canada inc.* » : la somme de 403,56 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 29 mai 2021.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.400.40.087.

### C) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « *Les Industries Fournier inc.* » : la somme de 22 742,06 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 9 juin 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » soit imputée au poste 22.400.40.086.

2021-07-258

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE TRANSPORT ET LA COLLECTE DES FEUILLES POUR LES ANNÉES 2021-2022 ET 2023

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, auprès de divers fournisseurs, à « Matrec » pour le transport et la collecte de feuilles pour les années 2021-2022 et 2023 pour une somme de 75 000,00 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-420-00-490.

2021-07-259

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION — OCTROI DE CONTRAT — APPROVISIONNEMENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2021-2022 — APPEL D'OFFRES REGROUPE CS-20212022 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

---

Considérant la résolution 2018-04-143 donnant un mandat de cinq (5) ans à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage des chaussées ;

Considérant l'appel d'offres public CS-20212022 lancé par l'UMQ pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2021-2022 et suivant l'analyse des soumissions reçues par cette dernière, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2021-2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit « *Mines Seleine* » pour la somme de 101 598,81 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.330.00.622.

2021-07-260

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES » — OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA RUE SHAMROCK ET DES PLACES RIDGEWOOD ET SHAMROCK — APPEL D'OFFRES 2021-011

Considérant le processus d'appel d'offres 2021-011 qui s'est terminé le 5 juillet 2021 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)	Pointage final	Rang
Shellex Groupe Conseil inc.	X	206 840,03 \$	7,107	1
IGF axiom inc.	X	229 605,08 \$	6,032	2
Le Groupe Conseil Génipur Inc.	X	269 041,50 \$	4,460	3
Les Services EXP	X	365 735,48 \$	3,978	4

Considérant que le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Shamrock et des places Ridgewood et Shamrock, auprès de « *Shellex Groupe-Conseil Inc.* » pour la somme de 206 840,03 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures » soit imputée au poste comptable 22-300-10-072.

2021-07-261

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DU CONSEIL » - ENTÉRINER L'ACHAT D'UN AFFICHEUR ANALYSEUR DE VITESSE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'un afficheur analyseur de vitesse auprès de « *Signalisation Kalitec inc.* » pour une somme de 6 597,27 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets du conseil » soit imputée au poste 22.220.40.092.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- 2021-07-262 SUJET : AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE PARADE DE CAMIONS D'INCENDIE ET DE VÉHICULES D'URGENCE
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la tenue d'une parade de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt, le samedi 18 septembre 2021, selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.
- De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec afin d'assurer l'encadrement sécuritaire des événements.
- 2021-07-263 SUJET : APPROBATION DES PROJETS I32763, I32718, I26218, I21465 ET I14501 DE BELL CANADA
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation des projets I32763, I32718, I26218, I21465 et I14501 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2021-07-264 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUIN 2021
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission de la sécurité publique
- 21 juin 2020
- Commission de développement durable
- 22 juin 2021
- 2021-07-265 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 886-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE, LE BON GOUVERNEMENT ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL (RMH 460-2018)
- Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 886-02 lors de la séance extraordinaire du 23 juin 2021, sous le numéro de résolution 2021-06-240, il est
- ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, René Lecavalier et Sam Ierfino  
A VOTÉ CONTRE Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
- D'adopter le *Règlement numéro 886-02 modifiant le règlement numéro 886 concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général (RMH 460-2018)*, de façon à ajouter l'article 27 concernant l'amende pour entrave et renuméroter l'article 28.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2021-07-266

SUJET : ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-23 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 780-23 lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021, sous le numéro de résolution 2021-06-231 ;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement 780-23 lors de la séance extraordinaire du 23 juin 2021, sous le numéro de résolution 2021-06-241 ;

Considérant la tenue de la première consultation écrite du 24 juin au 9 juillet 2021, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Deuxième Projet de *Règlement numéro 780-23 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* afin d'autoriser les potagers en cour avant, d'agrandir la zone C3-01 et de modifier une disposition applicable à la position d'une tour de télécommunication.

Qu'une consultation écrite de demande de participation à un référendum sur ce projet de règlement soit tenue du 15 au 23 juillet 2021.

2021-07-267

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION ENTRE HABITATIONS VOYER - DOMAINE DE LA POINTE INC. ET LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ainsi que le directeur général et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de cession avec garantie hypothécaire du lot numéro 6 388 432, entre « *Habitations Voyer – Domaine de la Pointe Inc.* » et la Ville de Pincourt.

2021-07-268

SUJET : ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 1 721 567 – BOISÉ ROUSSEAU

Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé Rousseau de la Place Brunet ;

Considérant les négociations intervenues avec les propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que la Ville de Pincourt a proposé une offre d'achat de 15 \$ le pied carré aux propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que les propriétaires du lot 1 721 567 acceptent l'offre d'achat de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt acquière le lot numéro 1 721 567 d'une superficie de 782,50 m<sup>2</sup> ou 8 422,67 pi<sup>2</sup> pour la somme de 126 340,05 \$.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 906 soit imputée au poste comptable 22.700.10.906.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le greffier, Me Etienne Bergevin Byette à signer l'acte d'achat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2021-07-269

SUJET : ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 1 721 626 – BOISÉ ROUSSEAU

Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé Rousseau de la Place Brunet ;

Considérant les négociations intervenues avec les propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que la Ville de Pincourt a proposé une offre d'achat de 15 \$ le pied carré aux propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que le propriétaire du lot 1 721 626 accepte l'offre d'achat de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt acquière le lot numéro 1 721 626 d'une superficie de 1 100,20 m<sup>2</sup> ou 11 842,33 pi<sup>2</sup> pour la somme de 177 634,95 \$.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 906 soit imputée au poste comptable 22.700.10.906.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le greffier, Me Etienne Bergevin Byette à signer l'acte d'achat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2021-07-270

SUJET : ACQUISITION DES LOTS NUMÉROS 1 721 581 ET 1 721 585 – BOISÉ ROUSSEAU

Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé Rousseau de la Place Brunet ;

Considérant les négociations intervenues avec les propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que la Ville de Pincourt a proposé une offre d'achat de 15 \$ le pied carré aux propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que les propriétaires des lots numéros 1 721 581 et 1 721 585 acceptent l'offre d'achat de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt acquière les lots numéros 1 721 581 et 1 721 585 d'une superficie de 1 197,80 m<sup>2</sup> ou 12 892,88 pi<sup>2</sup> pour le lot numéro 1 721 581 et d'une superficie de 597,80 m<sup>2</sup> ou 6 434,60 pi<sup>2</sup> pour le lot numéro lot 1 721 585 pour la somme totale de 289 912,20 \$. Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 906 soit imputée au poste comptable 22.700.10.906.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2021-07-271

SUJET : ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 1 721 579 – BOISÉ ROUSSEAU

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le greffier, Me Etienne Bergevin Byette à signer l'acte d'achat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé Rousseau de la Place Brunet ;

Considérant les négociations intervenues avec les propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que la Ville de Pincourt a proposé une offre d'achat de 15 \$ le pied carré aux propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que le propriétaire du lot numéro 1 721 579 accepte l'offre d'achat de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt acquière le lot numéro 1 721 579 d'une superficie de 603,90 m<sup>2</sup> ou 6 500,26 pi<sup>2</sup> pour la somme de 97 503,90 \$.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 906 soit imputée au poste comptable 22.700.10.906.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le greffier, Me Etienne Bergevin Byette à signer l'acte d'achat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 24 et s'est terminée à 19 h 29.


Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [seance@villepincourt.qc.ca](mailto:seance@villepincourt.qc.ca)

2021-07-272

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, de lever la Séance ordinaire du 13 juillet 2021.

  
YVAN CARDINAL  
MAIRE

  
ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER